

Climat, cyber, pandémie : le modèle assurantiel français mis au défi des risques systémiques

Déclaration du groupe des Non-Inscrits

Depuis la haute antiquité, les sociétés savent se prémunir contre des risques ou des chocs économiques qui ne peuvent être absorbés par des individualités.

Le mécanisme assurantiel a ainsi permis le développement et la sécurisation de nos activités économiques. Il est également indispensable aux citoyens et aux ménages pour surmonter des événements majeurs affectant leurs conditions de vies et compromettant gravement leurs situations financières.

L'apparition des risques systémiques liés notamment :

- Aux dangers climatiques ;
- A la mutation numérique ;
- Aux pandémies.

Agitent le spectre de l'inassurabilité qui menace les sociétés modernes avec ses risques humains et économiques.

Une telle mutation appelle une meilleure organisation des pouvoirs publics, l'Etat devant, selon l'avis, agir :

- Comme investisseur ;
- Comme prescripteur de normes ;
- Comme interlocuteur européen et international ;
- Comme payeur en dernier ressort.

L'avis propose ainsi, pour la prévention, l'évaluation et la gestion des risques majeurs, la création d'une haute autorité au plus haut de l'Etat, permettant à tous les acteurs de travailler en synergie.

Une mesure structurelle de cette nature favorisant l'évaluation, l'anticipation et le financement in fine des risques majeurs ne pouvant être pris en charge classiquement.

De même, le fléchage des investissements publics vers des projets à forte valeur environnementale contribuera à la prévention des sinistres de toute nature.

Enfin, toujours sur le plan structurel, l'avis suggère des mesures fiscales permettant aux entreprises de provisionner sur leurs résultats en prévision d'événements majeurs qui se traduiraient par des pertes d'exploitation.

Ces préconisations renforcent le rôle d'un Etat stratège agissant au niveau normatif, financier et fiscal pour répondre à l'ampleur et à l'intensification des risques.

L'analyse offerte par l'avis du risque cyber, dont la fréquence ne cesse d'augmenter depuis 2015, rejoint celle que notre Assemblée avait faite en février 2021 dans son avis

« Economie et gouvernance de la donnée » qu'il identifiait comme un défi de gouvernance et de régulation de l'économie. L'avis propose la création d'une branche d'assurance dédiée au cyber et la création d'un contrat « Cyber socle » pour les TPE-PME. Mesures concrètes et positives.

Enfin, les risques liés au climat et aux catastrophes naturelles doivent mobiliser une attention particulière et la logique de la prévention passera nécessairement par le chemin d'une évolution des productions agricoles.

Pour la seconde année consécutive, le gel tardif va détruire une grande partie de notre récolte fruitière. Les fleurs ainsi gelées ne feront donc pas de fruits.

Nous sommes dans des risques plus intenses, plus génériques, plus fréquents. Nos préconisations sont donc d'un effet quasi immédiat, d'autant que les événements d'Ukraine vont amener une tension sur les marchés alimentaires internationaux.

L'avis fait ce constat d'une hausse des sinistres dus aux dérèglements climatiques et propose de sécuriser des financements dédiés à élargir la base des acteurs financiers.

Les mesures concrètes de financements spécifiques sont évoquées, notamment la généralisation d'une assurance « multirisques climatiques ». On peut cependant s'interroger sur la capacité financières des petites exploitations qui dégagent peu voire pas de marges, à souscrire de telles garanties.

A ce jour, moins de 20 % des exploitants ont souscrit de tels contrats.

La capacité à élargir la base assurantielle est donc un véritable sujet sur lequel il conviendra que notre assemblée réfléchisse.

Le groupe n'a pas adopté de position commune quant au vote.